

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*

Séance du 29 septembre 2020

\*\*\*\*\*

N° 2020 - 28

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	15	L'an deux mil vingt, le 29 septembre à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	13	
<b>Votants :</b>	14	
<b>Nombre de voix :</b>	18	
<b>Date de la convocation :</b>	22 septembre 2020	

**Présents :** Mmes BOURDONCLE et PALMIE, MM. ARLANDES, BESSEDE, DEPRINCE, MERIEL, PORTAL, REGAMBERT, RONCHI, ROUMIGUIE, SALOMON, VERIL et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).

**Absents excusés :** M. HEBRARD

**Assistaient à la séance :** M. GAILLARD (Payeur Départemental)  
Mme LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement-Conseil Départemental)  
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)  
Mme MOULIS (Syndicat Départemental des Déchets)

**OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU**

Après l'élection des Vice-Présidents, le Comité Syndical procède à l'élection des autres membres du bureau.

Cependant, au préalable, il appartient au Comité Syndical de se prononcer sur le nombre de postes de membres du bureau.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de reconduire les dispositions antérieures fixant la composition du bureau au Président, aux quatre Vice-Présidents et à trois autres membres.

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DECIDE** de la création de trois autres membres pour compléter la composition du bureau (outre le Président et les quatre Vice-Présidents).

Fait et délibéré le 29 septembre 2020

Le Président,  
Michel WEILL
